

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 23 avril 2024, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{MES} Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière
Julie Guay représentante suppléante de Chute-aux-Outardes
Michelle Martin représentante de Pointe-Lebel

ET

MM. Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité
Guy Côté représentant de Godbout
Michel Desbiens représentant de Baie-Comeau
Victor Hamel représentant de Franquelin
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau
Julien Normand président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Est absent :

Christian Malouin représentant de Chute-aux-Outardes

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 mars 2024
et du procès-verbal de la séance publique extraordinaire du 8 avril 2024

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-03 de la Régie ainsi que
n° 2024-03 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de
mars 2024
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2024
- 2.4 Autorisation d'une marge de crédit à la Banque Nationale

LET

- 2.5 Décompte progressif n° 1 – Aménagement de la plateforme de compostage

3.0 Informations

- 3.1 Dépôt rapport annuel du Let

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 28 mai 2024

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 28 mai 2024

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-37

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-38

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 mars 2024 et du procès-verbal de la séance publique extraordinaire du 8 avril 2024

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 mars 2024 ainsi que du procès-verbal de la séance publique extraordinaire du 8 avril 2024;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture des procès-verbaux.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 mars 2024 ainsi que du procès-verbal de la séance publique extraordinaire du 8 avril 2024, tels que rédigés et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à les signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2024-39

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-03 de la Régie ainsi que n° 2024-03 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2024-03 de la Régie d'une somme de **397 278,64 \$** et n° 2024-03 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **6 232,77 \$** pour un total de **403 511,41 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-40

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de mars 2024

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **3 279,93 \$** pour mars 2024,

conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-41

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2024

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2024 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-42

2.4 Autorisation d'une marge de crédit à la Banque Nationale

Attendu que les travaux d'aménagement de la plateforme de compostage au Let de Ragueneau sont prévus dès la fonte des neiges;

Attendu que le Règlement d'emprunt 12-03 décrétant les travaux pour la construction et la mise en place d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan adopté par le conseil d'administration comprend la réalisation desdits travaux;

Attendu qu'une demande de subvention au Programme de compostage et de biométhanisation du MELCCFP est en cours de traitement pour l'implantation de la plateforme de compostage et la collecte des matières organiques;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit d'opération sur le compte général au montant de 2 000 000 \$.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer les démarches afin de contracter une marge de crédit d'opération de 2 000 000 \$ à la Banque Nationale pour les travaux d'aménagement de la plateforme de compostage au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2024-43

2.5 Décompte progressif n° 1 – Aménagement de la plateforme de compostage

Attendu que FNX Innov a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 1;

Attendu que FNX Innov recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 1 émis le 19 avril 2024.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 1, au montant de 103 477,50 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., incluant les taxes applicables pour la commande des matériaux nécessaires aux travaux de la plateforme.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 **Dépôt rapport annuel du Let**

Le Rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de Ragueneau a été préparé et déposé au MELCCFP au 31 mars 2024 tel que requis par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR). Il comprend notamment les renseignements suivants, soit la nature, la provenance et la quantité des matières résiduelles enfouies incluant le matériel de recouvrement, la calibration des appareils pour la pesée et le contrôle radiologique, la progression des opérations d'enfouissement ainsi que le sommaire du suivi environnemental et des travaux effectués en 2023.

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 **Prochaine rencontre de travail** : le mardi 28 mai 2024 à 8 h.

5.2 **Prochaine séance ordinaire publique** : le mardi 28 mai 2024 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

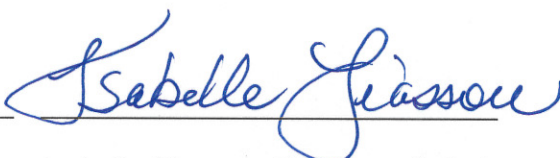
7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 13.

Rés. 2024-44



Julien Normand
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière